

**PROCES-VERBAL DE SEANCE**

L'an deux mille dix neuf, le lundi 18 février à 20 h, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente le 8 février, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 36

Nombre de conseillers titulaires présents : 28

Nombre de votants : 32

Procuration : 4

Date de convocation : 8 février 2019

**Etaient présents :**

Mme Marcelle LE PENRU, M. Michel GRIGNON, M. Patrice LAUNAY, M. Bernard CHAUVIN, M. Pascal HERVIEUX, M. André SERAZIN, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Gilbert PERRION, Mme Sylvie GAIN, M. Serge LUBERT, Mme Monique DANION, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, M. Jean-Claude RAKOZY, Mme Marie-France BESSE, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. René DANILET, Mme Anne BEGO, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Philippe MOULINAS, Mme Marie-Thérèse KERDUDO, M. Georges BOEFFARD, M. Paul PABOEUF, M. Stéphane COMBEAU, Mme Marie-Odile COLINEAUX, M. Henri GUEMENE.

**Absents :** Mme Claire MAHE, M. Régis LE PENRU, Mme Monique MORICE, M. Jean-François HUMEAU.

**Procurations :**

Mme Marie-Christine DANILO à Mme Marie-Thérèse KERDUDO

Mme Marie-Annick MARTIN à M. Philippe MOULINAS

M. Raymond HOUEIX à M. Joël TRIBALLIER

M. Pascal HEUDE à M. Georges BOEFFARD

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Odile COLINEAUX

**Mme La Présidente mentionne en séance que le point n°19 - 2019 02 n°19 - ECONOMIE - FINANCES - Dispositif d'aide aux entreprises - Soutien aux jeunes agriculteurs - Avenant, sera reporté à une séance ultérieure.**

*Les projets d'avenant doivent être modifiés. Par conséquent, ils sont en cours de finalisation avec la Chambre d'Agriculture (transmission du projet seulement après ce conseil).*

**2019 02 n°01 - Procès Verbal du 28 Janvier 2019**

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents lors du dernier Conseil de Communauté, le procès verbal du 28 janvier 2019.

**2019 02 n°02 - AMENAGEMENT - Transfert compétence Eau et Assainissement - Validation de la phase 2 - Choix du scénario - Minorité de blocage**

Mme la Présidente rappelle que l'étude menée par le cabinet SCE s'inscrit dans le cadre du transfert et l'organisation de la compétence Eau et Assainissement.

Pour mémoire, la phase 1 de l'étude a été validée en conseil communautaire du 18 juin 2018 (délibération

n°2018 06 02) avec la présentation de l'état des lieux juridique, technique et financier autour des 3 volets Eau, Assainissement collectif et assainissement non collectif.

Le cabinet SCE a présenté les résultats de la phase 2 (rapport joint en annexe) en comité de pilotage le 20 décembre dernier, à savoir définition des scénarios et organisation des services.

L'hypothèse retenue est le maintien du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de La Région de Questembert et le transfert de la compétence au syndicat.

Il est rappelé que les communes membres peuvent délibérer avant le 30 juin 2019 pour reporter la prise de compétence au 01 janvier 2026 (au lieu du 01 janvier 2020).

Pour que cette décision soit applicable, il faut que 25 % des communes membres représentant 20 % de la population délibèrent en ce sens. A ce jour, Malansac, Caden ont déjà délibéré pour le report au 01 janvier 2026.

*Après avis favorable du Bureau du 7 février 2019,*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité **moins 1 abstention** :*

- *décident de solliciter les communes membres afin qu'elles délibèrent avant le 30 juin 2019 sur le report de la prise de compétences au 01 janvier 2026 ;*
- *approuvent la présentation de la phase 2 de l'étude du Cabinet SCE ;*
- *valident le choix du scénario proposé sur le maintien du SIAEP et l'exercice de la compétence par le SIAEP jusqu'à la prise de compétence par Questembert Communauté;*
- *valident la poursuite de l'étude avec la phase 3 (approfondissement du scénario retenu).*

### **2019 02 n°03 – Comptes de Gestion 2018 du Budget Principal et des Budgets Annexes**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents du Conseil Communautaire, le conseil communautaire valide les comptes de gestion de l'ensemble des budgets de la collectivité dressés pour l'exercice 2018 par le receveur visé et certifié.*

### **2019 02 n°04 – FINANCES - Compte Administratif 2018 – BUDGET PRINCIPAL**

Fonctionnement		Investissement	
Principales dépenses	Euros	Principales dépenses	Euros
Attribution de compensation	1 138 574	Fibre optique le Cours	55216
Reversement FNGIR	1 082 063	Fonds de concours	180 843,00

Carburants	59 584	PLUi	59 619,00
Électricité / gaz (hors piscine)	79 357	Eolien	21 522,00
Eau (hors piscine)	14 458	Pylone Molac	24 685,00
Salon du livre (hors personnel)	0	Office tourisme	108 498,00
Charges de personnel (déducat IJ)	2 391 009	Capital de la dette	251 650,00
Indemnités élus	138 699	Matériels Services Techniques	86 737,00
Service Incendie+entretien caserne	416 779	Véhicules enf jeunesse	28 048,00
Subventions org.privés et cotisations	671 328	Matériels piscine	45 585,00
OPAH (dont aides logement)	1 500	Matériels Asphodèle	12 561,00
Enfance/Jeunesse(hors personnel & festivités)	307 398	Matériel informatique-logiciels	13 642,00
Voirie services techniques (hors personnel)	208 344	Matériels centre d'arts	18 656,00
Asphodèle (hors personnel)	104 393		
festivités	69 084		
Piscine (hors personnel- yc intérêt)	275 765		
Gérontologie (hors pesonnel)	40 067		
Étude transfert eau assainissement	63 138		
Remboursement intérêts	157 873		
<b>Principales recettes</b>	<b>euros</b>	<b>Principales recettes</b>	<b>euros</b>
DGF / dotation de compensation	867 996,00	FCTVA	50 512,00
Contribution directe	5 583 687,00	Subvention	16 421,00
Attrib de compensation	192 720,00	Partic Quest Asphodèle	36 999,00
Compensation exo TH	226 117,00		
FPIC	223 957,00		
Travaux voirie et location nacelle	468 231,00		
Recettes piscine(dont réseau de chaleur)	499 008,00		
Taxe de séjour	39 413,00		
Recettes Asphodèle	47 011,00		
Recettes enfance-Jeunesse	183 637,00		
Recettes gérontologie (ASB)	46 374,00		
Participation Queste Asphodèle	93 865,00		
Partic Budget Déchets charges structure	117 352,00		
Aide ASP	18 244,00		

Le Compte Administratif 2018 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		5 756 441,37	795 467,44		795 467,44	5 756 441,37
Opération de l'exercice	8 472 512,33	9 321 262,09	1 203 833,18	2 053 353,24	9 676 336,51	11 374 551,33
Totaux	8 472 512,33	15 077 703,46	1 999 300,62	2 053 353,24	10 471 812,95	17 131 056,70
Résultats de clôture		6 605 191,13		54 052,62		6 659 243,75
Restes à réaliser			270 877,81	73 185,00	197 692,81	

Résultats définitifs		6 605 901,13	143 640,19			6 461 550,94
----------------------	--	--------------	------------	--	--	--------------

Le présent compte administratif du budget principal, après en avoir délibéré, est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil de Communauté, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h40).

## 2019 02 n°05 – FINANCES - Compte Administratif 2018 – BUDGET DECHETS

Fonctionnement		Investissement	
Principales dépenses	Euros	Principales dépenses	Euros
SYSEM	693 830,00	Capital de la dette	33 610,00
Prestations diverses(611-6152-6228)	304 008,00	logiciel	11 098,00
carburant	104 312,00	Composteurs	28 956,00
Entretien véhicules et divers	50 201,00	Conteneurs/PAV	15 780,00
Sacs jaunes	28 808,00	Chargeur télescopique	93 780,00
communication	10 213,00	benne ordures ménagères lot2-3	74 600,00
Partic frais de structure	117352		
Titres annulés et non valeur	24 924,00		
Frais de personnels (déduct IJ)	563 641,00		
Intérêtsde la dette	6 731,00		
Principales recettes	Euros	Principales recettes	Euros
Redevance incitative	1 581 418	FCTVA	46 670,00
Entrées décheteries			
Vente marchandises	154 367		
Sub Eco emb;, Eco Folio, CG,ADEME	452 828		
Location BOM	23 285		
Cession d'éleveur	18 000		

Le Compte Administratif 2018 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		273 413,71		394 165,45		667 579,16
Opération exercice	2 308 680,33	2 299 492,98	365 967,97	373 119,97	2 674 648,30	2 672 612,95
Totaux	2 308 680,33	2 572 906,69	365 967,97	767 285,42	2 674 648,30	3 340 192,11
Résultats de clôture		264 226,36		401 317,45		665 543,81
Restes à réaliser			41 618,25	5 096,00	36 522,25	

Résultats définitifs		264 226,36		364 795,2		629 021,56
----------------------	--	------------	--	-----------	--	------------

Le présent compte administratif du Budget DECHETS, après en avoir délibéré, est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil de Communauté, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h40).

## 2019 02 n°06 – FINANCES - Compte Administratif 2018 – BUDGET BATIMENTS LOCATIFS

Fonctionnement		Investissement	
Principales dépenses	Euros	Principales dépenses	Euros
Entretien terrains Moulin Neuf,plage	43 501	Remboursement capital	132 033,00
Entretien bâtiments	16 658	Travaux Ancien siège	6 844,00
Taxes foncières	16 107	Travaux Pépinière	5 901,00
Eau electricité	8 199	tyrolienne	11 536,00
Participation STEP Rochefort en Terre	13 750	acrobranche	86 590,00
Entretien poste relevage Moulin Neuf	21 583	Continuité écologique	75 687,00
Remboursement intérêt	36 761	Escapes games - pédalos	21 733,00
		Moulin neuf	219 114,00
Principales recettes	Euros	Principales recettes	Euros
		subvention	50 000,00
Refact consommable ancien siège	2 504	FCTVA	41 542,00
Loyers divers	166 441	Emprunt	
Subvention du budget principal	155 000		

Le Compte Administratif 2018 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		491 939,19	696 651,29		696 651,29	491 939,19
Opération exercice	823 525,40	742 772,99	963 025,33	1 524 558,46	1 786 550,74	2 267 331,45
Totaux	823 525,40	1 234 712,18	1 659 676,62	1 524 558,46	2 483 202,02	2 759 270,64
Résultats de clôture		411 186,78	135 118,16			276 068,62
Restes à réaliser			124 332,08	198 106,00		73 773,92
<b>Résultats définitifs</b>		<b>411 186,78</b>	<b>61 344,24</b>			<b>349 842,54</b>

Le présent compte administratif du Budget BATIMENTS LOCATIFS, après en avoir délibéré, est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil de Communauté, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h40).

**2019 02 n°07 – FINANCES - Compte Administratif 2018 – LA NUAIS / BODIEN / PENHOUE / LA BROUÉE / LA CROIX AUX MOINES**

Fonctionnement		Fonctionnement	
Principales dépenses	Euros	Principales recettes	Euros
Voirie Ardoise et Bodien et effacement réseau La Croix aux Moines	18 600,28	Vente terrain La Nuais ALNO ARS	21 600,00

Le Compte Administratif 2018 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	59 793,28		702 399,69		762 192,97	
Opération exercice	720 999,97	756 232,43	734 632,08	702 399,69	1 455 632,05	1 458 632,12
Totaux	780 793,25	756 232,43	1 437 031,77	702 399,69	2 217 825,02	1 458 632,12
<b>Résultats définitifs</b>	<b>24 560,82</b>		<b>734 632,08</b>		<b>759 192,90</b>	

*Le présent compte administratif du Budget LA NUAIS / BODIEN / PENHOUE / LA BROUÉE / LA CROIX AUX MOINES, après en avoir délibéré, est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil de Communauté, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h40).*

**2019 02 n°08 – FINANCES - Compte Administratif 2018 – ZA KERVAULT EST**

Fonctionnement		Fonctionnement	
Principales dépenses	Euros	Principales recettes	Euros
néant		néant	

Le Compte Administratif 2018 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	117 979,74		961 469,30		1 079 449,04	
Opération exercice	961 469,36	961 469,30	961 469,3	961 469,30	1 922 938,66	1 922 938,60
Totaux	1 079 449,10	961 469,30	1 922 938,60	961 469,30	3 002 387,70	1 922 938,60
<b>Résultats définitifs</b>	<b>117 979,80</b>		<b>961 469,30</b>		<b>1 079 449,10</b>	

Le présent compte administratif du Budget ZA KERVAVULT EST, après en avoir délibéré, est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil de Communauté, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h40).

### **2019 02 n°09 – FINANCES - Compte Administratif 2018 – ZA LA HUTTE SAINT PIERRE**

Fonctionnement		Fonctionnement	
Principales dépenses	Euros	Principales recettes	Euros
Acquisition terrain ELAIN	64950,75		

Le Compte Administratif 2018 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	107 344,07		148 013,07		255 357,14	
Opération exercice	212 963,82	164 218,13	164 217,29	148 013,07	377 181,11	312 231,20
Totaux	320 307,89	164 218,13	312 230,36	148 013,07	632 538,25	312 231,20
<b>Résultats définitifs</b>	<b>156 089,76</b>		<b>164 217,29</b>		<b>320 307,05</b>	

Le présent compte administratif du Budget ZA LA HUTTE SAINT PIERRE, après en avoir délibéré, est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil de Communauté, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h40).

### **2019 02 n°10 – FINANCES - Compte Administratif 2018 – ZA du FLACHEC**

Fonctionnement		Fonctionnement	
Principales dépenses	Euros	Principales recettes	Euros
Acquisition terrain PICHON travaux extension et éclairage	56436 17591,14		

Le Compte Administratif 2018 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	15 705,89				15 705,89	
Opération exercice	74 027,45	74 028,23	74 027,45		148 054,90	74 028,23

Totaux	89 733,34	74 028,23	74 027,45		163 760,79	74 028,23
<b>Résultats définitifs</b>	<b>15 705,11</b>		<b>74 027,45</b>		<b>89 732,56</b>	

Le présent compte administratif du Budget ZA DU FLACHEC, après en avoir délibéré, est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil de Communauté, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h40).

### **2019 02 n°11 – FINANCES - Compte Administratif 2018 – ZA de la HAIE**

Fonctionnement		Fonctionnement	
Principales dépenses	Euros	Principales recettes	Euros
Busage ruisseau	1900		

Le Compte Administratif 2018 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		7 363,88	414 801,38		414 801,38	7 363,88
Opération exercice	416701,38	416 657,82	416 657,82	414 801,38	833 359,20	831 459,20
Totaux	416 701,38	424 021,70	831 459,20	414 801,38	1 248 160,58	838 823,08
<b>Résultats définitifs</b>		<b>7 320,32</b>	<b>416 657,82</b>		<b>409 337,50</b>	

Le présent compte administratif du Budget ZA DE LA HAIE, après en avoir délibéré, est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil de Communauté, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h40).

### **2019 02 n°12 – FINANCES - Compte Administratif 2018 – ZA LENRUIT POIGNANT / CLEHERLAN**

Fonctionnement		Fonctionnement	
Principales dépenses	Euros	Principales recettes	Euros
Dépenses tx PA La Gare	49 479	Cession ECHOPAILLE	57 946
Reversement subv Questembert	18 033	participation Questembert	8 768

Le Compte Administratif 2018 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		111 690,12	952 775,08		952 775,08	111 690,12

Opération exercice	1 020 287,50	1 046 033,84	979 318,67	952 775,07	1 999 606,17	1 998 808,91
Totaux	1 020 287,50	1 157 723,96	1 932 093,75	952 775,07	2 952 381,25	2 110 499,03
<b>Résultats définitifs</b>		<b>137 436,46</b>	<b>979 318,68</b>		<b>841 882,22</b>	

Le présent compte administratif du Budget ZA DE LENRUIT/POIGNAN/CLEHERLAN, après en avoir délibéré, est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil de Communauté, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h40).

### **2019 02 n°13 – FINANCES - Compte Administratif 2018 – ZA LA CHAUSSEE/LANVAUX**

Fonctionnement		Fonctionnement	
Principales dépenses	Euros	Principales recettes	Euros
néant		néant	

Le Compte Administratif 2018 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	23 536,26		504 827,75		528 364,01	
Opération exercice	504 828,56	510 663,13	510 663,13	504 827,75	1015491,69	1 015 490,88
Totaux	528 364,82	510 663,13	1 015 490,88	504 827,75	1 543 855,70	1 015 490,88
<b>Résultats définitifs</b>	<b>17 701,69</b>		<b>510 663,13</b>		<b>528 364,82</b>	

Le présent compte administratif du Budget ZA LA CHAUSSEE/LANVAUX, après en avoir délibéré, est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil de Communauté, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h40).

### **2019 02 n°14 – FINANCES - ROB 2019 et Rapport égalité hommes-femmes**

Vous trouverez en annexe le rapport d'orientation budgétaire 2019 (ROB).

Le ROB servira de base au débat d'orientation budgétaire 2019.

Le ROB contient également le rapport égalité hommes femmes et l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin annuel de financement.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement vous a également été transmis.

Sur avis favorable de la commission finance réunie le 31 Janvier 2019 et du Bureau réuni le 07 février 2019,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les grandes orientations budgétaires 2019, le PPI et la rapport égalité hommes femmes;
- approuve la tenue de ce débat (DOB 2019) et le rapport d'orientations budgétaires (ROB 2019), documents figurant en annexe.

### **2019 02 n°15 – FINANCES - Subventions 2019**

M. le Vice Président en charge des finances et M. Le Vice Président en charge de l'économie présentent les demandes de subventions pour 2019. Le document est fourni en annexe.

*Sur avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 07 février 2019,  
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, valident à la majorité, moins une abstention, le versement des subventions tel qu'indiqué dans le tableau joint en annexe.*

### **2019 02 n°16 – TOURISME – SPL Rochefort en terre Tourisme entre Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne – Convention d'objectifs et de moyens de 2018 et années suivantes – Complète la délibération n° 2017 12 n°12 du 11 décembre 2017**

Cette convention a pour objet de définir les objectifs, missions et niveaux de performance que Questembert Communauté confie à l'office de tourisme.

La présente convention est également établie dans le cadre d'une demande éventuelle de classement de l'office de tourisme par Questembert Communauté sur proposition de l'office de tourisme auprès du représentant de l'Etat, en application des articles D133-20 à D133-30 du Code du tourisme et de l'arrêté du 12 novembre 2010, modifié par les arrêtés du 10 juin 2011 et du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

L'office de tourisme a pour objet d'exercer les missions de service public qui lui sont confiées par et sur le territoire de Questembert Communauté :

- l'accueil et l'information touristique au sein des bureaux d'informations touristiques implantés sur le territoire de Questembert Communauté,
- la promotion touristique du territoire communautaire dans son ensemble, en cohérence avec le Comité Départemental du Tourisme et le Comité Régional du Tourisme ;
- la contribution à la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique communautaire ;
- il peut être chargé de l'exploitation de salles d'exposition, d'installations et d'équipements touristiques et de loisirs ;
- l'accompagnement à l'organisation d'animations ponctuelles avec les communes membres de Questembert Communauté,
- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'observation de l'activité touristique intercommunale ;
- le soutien à la promotion des fêtes et animations, et occasionnellement assistance à la communication d'événementiels d'intérêt communautaire ;
- la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des touristes et des acteurs du tourisme en matière de protection de l'environnement en cohérence avec les actions réalisées par la Communauté de Communes ;
- la commercialisation de prestations de services touristiques selon les termes du titre 1er du livre II du Code du tourisme et d'autres prestations de services en rapport avec l'activité promotionnelle de l'office de tourisme ;
- la commercialisation de produits « boutique » conformément à l'article L442-7 du Code de Commerce ;

Et sur le territoire des deux communautés de communes, Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne :

Ces prestations pourront également comprendre toute mission et étude contribuant à la valorisation des transports et de l'environnement pour la coordination des actions afin de favoriser le développement de la mobilité douce par la réalisation d'itinéraires « véloroute » et plus particulièrement pour la réalisation d'une connexion entre l'intérieur des terres et le littoral.

Une complémentarité et un atout supplémentaire dans la politique de promotion et de développement économique touristique à mettre en œuvre pour améliorer les conditions d'accès et de fréquentation touristiques du territoire.

**Durée de la convention :** conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (rétroactif sur l'ancienne convention passée en 2017) et renouvelable expressément au moins 3 mois avant son terme.

**Modalités de versement de la contribution financière :**

Le versement de la subvention annuelle intervient de sorte à ne pas mettre l'office de tourisme en situation de cessation des paiements et selon les modalités suivantes :

Pour rappel, la contribution financière annuelle est calculée sur la base des charges d'exploitation et d'investissement liées aux missions touristiques et de la stratégie commerciale de l'office de tourisme.

Elle a été par conséquent fixée forfaitairement par délibération n°2017 12 n°12 du 11 décembre 2017 à 278 184 € pour 2018.

Suite au conseil d'administration de la SPL en date du 05 Février 2019, il est proposé de réduire le montant de la subvention de 5 000€ à compter de l'année 2019, passant la subvention forfaitairement à **273 184€**, suite à la proposition de céder l'organisation des Estivales à la commune de Questembert. La SPL n'assurerait plus l'organisation de cette manifestation.

Il est proposé de reverser cette somme de 5 000€ à Questembert dans le cadre des attributions de compensation à compter de 2019.

La contribution financière de Questembert Communauté est fixé annuellement et répond aux critères d'évolution chaque année dans la lettre de cadrage budgétaire de la Communauté.

Le mandatement de la contribution financière annuelle interviendra selon l'échéancier suivant :

- Un acompte, égal à 25.% versé au plus tard le 15 janvier N
- Un acompte, égal à 25 % versé au plus tard le 15 avril N
- Un acompte, égal à 25 % versé au plus tard le 15 juillet N
- Un acompte, égal à 25 % versé au plus tard le 15 septembre N

*Suite à l'avis de la commission finances du 31 janvier 2019,*

*Suite à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 07 février 2019,*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents :*

- *le principe de transfert de l'organisation des Estivales à la Commune de Questembert en lieu et place de la SPL,*
- *la diminution de la subvention annuelle de la SPL de 5 000€, à compter de 2019, le montant de la contribution financière est établi à 273 184 €,*
- *le reversement à la Commune de Questembert de la somme de 5 000€ au travers des attributions de compensation dans le cadre de l'organisation des Estivales,*
- *la convention d'objectifs et de moyens pluriannuels (pour 2018 à 2020) avec la SPL Rochefort-en-Terre Tourisme, et Arc Sud Bretagne, telle que présentée en annexe,*
- *et donne pouvoir à Mme la Présidente pour la signature de ladite convention et tout avenant ou document s'y référant.*

**2019 02 n°17 – TOURISME – Rochefort-en-terre Tourisme – Avenant à la convention d'exploitation pour la gestion et l'exploitation des activités de Moulin Neuf Aventure**

Pour rappel, le développement d'activités de loisirs et nature à partir du site du Moulin Neuf est l'une des clés de réussite du projet touristique communautaire, qu'il s'agit d'un complément indispensable au bon fonctionnement des hébergements touristiques, et que cette offre d'activités diversifiées profitera à l'ensemble des habitants du territoire.

D'autre part, le déploiement d'actions en faveur du développement du tourisme sur l'ensemble du territoire a été validé par le Conseil Communautaire avec l'adoption du contrat d'attractivité touristique.

Par délibération du Conseil Communautaire du 18 juin 2018 (2018 06 n°29), il a été confié la gestion des activités développées sur le site du Moulin neuf sous la dénomination « Moulin Neuf Aventures » à la **SPL Rochefort en Terre Tourisme** pour une durée de 12 années (par période de 4 années renouvelables) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Questembert Communauté met à disposition de la SPL le matériel et les équipements nécessaires (pédalos, canoës, vélos, parcours dans les arbres, escape game...); étant entendu que le renouvellement du matériel et des équipements sera à charge de la SPL;

Questembert Communauté désigne la SPL comme coordonnateur des activités sur le site en accord avec Questembert Communautés;

Ce partenariat a fait l'objet d'une convention de gestion et d'exploitation de type « in house », fixant les droits et obligations du gestionnaire des activités et du propriétaire des équipements et du site.

A ce jour, il est nécessaire d'y apporter des compléments ou des modifications au sein de cette convention comprenant :

- un ajustement dans le démarrage de cette convention, **modifier la date d'effet au 1<sup>er</sup> mai 2018** et non au 1<sup>er</sup> juillet 2018 afin de coïncider avec la demande d'immatriculation de la Société SPL,
- **la suppression de l'article 21** relatif à la contribution financière de Questembert Communauté qui figure désormais dans les modalités d'exécution de la convention d'objectifs et de moyens vue précédemment,
- **des compléments d'annexes à fournir** selon la liste mentionnée dans la convention initiale.

*Suite avis favorable du Bureau Communautaire du 07 février 2019,*

*Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents :*

- *la passation d'un avenant à la convention de gestion et d'exploitation des activités de Moulin Neuf Aventure, selon les modalités précisées ci-dessus; la convention initiale du 18 juin 2018 est jointe en annexe pour mémoire,*
- *et autorise Mme la Présidente ou son représentant à rédiger l'avenant selon les modifications indiquées ci-dessus et le signer ainsi que toutes pièces s'y affèrent.*

**2019 02 n°18 – ECONOMIE - FINANCES - Dispositif d'aide aux entreprises – Mise en oeuvre du dispositif "Pass commerce artisanat" – Avenant**

Depuis la mise en œuvre du « Pass commerce artisanat », la Région Bretagne a constaté que des projets exclusivement constitués d'investissements immobiliers, liés à des constructions neuves de locaux commerciaux et artisanaux ou des travaux d'extensions immobilières situées en parcs d'activités ont pu bénéficier du dispositif.

Son souhait est de réduire la part des investissements immobiliers soutenus, afin que ce type d'intervention ne concentre pas une part trop importante des moyens dédiés à ce dispositif. Ainsi, il est décidé de n'exclure que les constructions neuves, extension et travaux de gros œuvre qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Par ailleurs, pour faire suite à la Commission économie du 23 janvier 2019, celle-ci propose d'ouvrir le dispositif aux bénéficiaires potentiels situé dans le centre-bourg de la commune de Questembert. A noter que ces projets étant localisés sur une commune de plus de 5000 habitants, la Région Bretagne intervient en cofinancement à hauteur de 30 % de la subvention délivrée.

Ainsi, un avenant à la convention sur la mise en œuvre du « Pass commerce artisanat » doit être établi afin d'appliquer les nouveaux contours du dispositif. Un projet d'avenant est ci-annexé.

Vu la délibération n°2018 03 n°28 du Conseil Communautaire en sa séance du 12 mars 2018 approuvant la convention de mise en œuvre du « Pass commerce artisanat »,  
Vu la proposition de la Commission économie en sa séance du 23 janvier 2019,  
Vu la proposition d'avenant à la convention, (joint en annexe),  
Considérant les informations sus-visées,

*Sur avis favorable des membres du Bureau en date du 07 Février 2019,  
les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

- *approuvent les modifications du dispositif « Pass commerce artisanat » ;*
- *approuvent le projet d'avenant à la convention entre Questembert communauté et la Région Bretagne ;*
- *autorisent Mme la Présidente ou son représentant légal à signer le présent avenant ;*
- *autorisent Mme la Présidente ou son représentant légal à signer les avenants pris ultérieurement dans la mesure où ils n'entraînent aucune incidence financière.*

**Point annulé :**

**2019 02 n°19 - ECONOMIE - FINANCES - Dispositif d'aide aux entreprises - Soutien aux jeunes agriculteurs - Avenant**

**2019 02 n°20 - ECONOMIE - La Vraie-Croix - PA de la Hutte Saint Pierre - Raccordement du parc d'activités au gaz de ville**

Lors de la séance du Bureau Communautaire du 17 janvier 2019, le projet de raccordement de la commune de La Vraie-Croix au gaz de ville a été présenté.

Pour rappel, le conseil municipal a transféré sa compétence à Morbihan Énergies dès 2017 pour piloter cette opération qui pourrait aussi bien profiter au parc d'activités de la Hutte Saint Pierre, qu'à l'entreprise Galliance et au centre-bourg de La Vraie-Croix.

Dès lors que la Commission économie a été informée du projet lors de sa séance du 10 octobre 2018, les différentes parties prenantes au projet (commune, Questembert Communauté, Morbihan Énergies et Galliance) se sont réunies à plusieurs reprises.

Le coût total de l'opération est estimé à 750 000 € et sera précisé seulement à l'issue de la phase de consultation, une fois l'opérateur retenu. Il est possible pour les différents cofinanceurs de fixer un pourcentage de participation avec plafonnement.

Afin de poursuivre les démarches de consultation, les différents financeurs potentiels doivent se positionner sur un principe de participation à l'opération. La décision relevant de la compétence du Conseil communautaire, les éléments contractuels pourront être annexés à cet occasion au projet de délibération.

Ainsi, le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Pourcentage de participation	Plafond de participation
Galliance	27 %	200 000 €
Morbihan Énergies	27 %	200 000 €
Opérateur retenu	20 %	150 000 €
Questembert Communauté	15 %	115 000 €
Commune de La Vraie-Croix	7 %	50 000 €
Autre	4 %	35 000 €
<b>TOTAL OPÉRATION</b>	<b>100 %</b>	<b>750 000 €</b>

Il est précisé que le pourcentage de participation communautaire pourra varier à la baisse dans la mesure où d'autres sources de financement seraient disponibles.

Enfin, une convention réciproque sera à établir entre Galliance, Morbihan Énergies, la Mairie de La Vraie-Croix et Questembert communauté afin de garantir contractuellement les engagements de chacun.

Après avis favorable du Bureau Communautaire du 7 février 2019 ,

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide le projet d'extension de gaz et le principe d'une intervention financière communautaire aux conditions évoquées ci-dessus.

### **2019 02 n°21 - FINANCES - Fiscalité – IFER – Accord et modalités de reversement aux communes concernées à compter de 2019**

Par courrier en date du 20 Novembre 2018, les maires de Larré et de Lauzach ont interrogé Questembert Communauté sur la fiscalité des éoliennes du territoire et un éventuel partage de celle-ci entre la commune qui reçoit les éoliennes et la communauté.

L'IFER (Imposition Forfaitaire sur les entreprises de Réseaux) perçu pour les éoliennes de Lauzach était fixé à 42 879€ pour l'année 2018. Par ailleurs, aucune IFER n'a été perçu pour les éoliennes de Larré en 2018.

Après avis favorable de la Commission Finances en date du 31 janvier 2019,

et avis favorable du bureau en date du 07 Février 2019, il est proposé d'appliquer la Loi (Loi de Finances 2019), à savoir :

- reversement de 20 % de l'IFER perçu par la Communauté au profit des communes concernées à compter de l'année 2019 (pour l'IFER 2019 et suivants, communes de Larré et Lauzach).
- le versement pourra intervenir à partir du dernier trimestre 2019 sous réserve de la perception de la recette par la Communauté.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- autorise le reversement de l'IFER à compter de 2019 pour les communes concernées,
- valide les modalités de reversement telles décrites ci-dessus et ceci pour les années suivantes selon les communes concernées.

**2019 02 n° 22 - DECHETS – Règlement du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Le dernier règlement de collecte avait été validé en 2013.

Il est nécessaire de le modifier afin de répondre aux exigences de CITEO qui nous impose d'y intégrer un seuil d'assimilation pour les déchets professionnels. C'est également l'occasion de le mettre à jour en y intégrant nos règles de facturation de la redevance.

*Après avis favorable du Bureau en date du 07 Février 2019,*

*le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

*valide ce nouveau règlement du service de gestion des déchets ménagers et assimilés, joint en annexe.*

**2019 02 n° 23 - DECHETS – Convention de collecte sélective et de reprise des papiers des associations**

Comme présenté lors du Conseil Communautaire de novembre 2018 (délibération 2018 11 B n°10), les collectes de papiers organisées par les associations (principalement scolaires) se développent.

Aujourd'hui ces collectes ne sont pas encadrées alors que la Communauté est compétente pour toutes les collectes de déchets sur son territoire. Le souci est que ces tonnages échappent à nos comptes, et faussent nos bilans (taux de valorisation minoré par rapport à la réalité).

De plus, cela représente également une perte de soutiens au recyclage versés par CITEO.

Après plusieurs rencontres et échanges avec les Celluloses de la Loire (CDL), et comme demandé lors du conseil, nous avons avancé sur un projet de convention (qui serait signée par la communauté, CDL et chaque association) qui est présenté en annexe.

Le principe serait que la collectivité propose ponctuellement aux associations la mise en place et le vidage d'un caisson de papier à l'usine de recyclage des CDL. Les CDL verseraient les recettes de rachat du papier aux associations mais enregistreraient ces tonnages sur notre compte CITEO, ce qui nous permettrait d'augmenter nos performances de recyclage et nos recettes CITEO.

*Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

- valide cette convention tripartite de collecte sélective et de reprise des papiers des associations,*
- autorise Mme la Présidente à signer lesdites conventions et avenant ou toutes pièces s'y réfèrent.*

**2019 02 n° 24 - AMENAGEMENT – URBANISME - Avis sur les périmètres délimités aux abords des monuments historiques de la Ville de Questembert**

La Présidente (ou le Vice-Président en charge de l'Aménagement) ;

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code du patrimoine et notamment les articles L621-30 et L621-31,

**VU** les plans annexés,

La protection des immeubles classés ou inscrits aux monuments historiques s'applique aujourd'hui à l'intérieur d'un cercle de 500m de rayon autour des monuments concernés situés sur la commune de Questembert que sont les Halles, la Chapelle St Michel et la Croix du cimetière, la Croix des Buttes, le Puits du Presbytère, le Château d'Erech, le moulin de Lancay, la Croix du Congo, la Croix de la Chapelle St Vincent et la Fontaine de Bréhardec.

La loi solidarité et renouvellement urbain a ouvert la possibilité de modifier ce périmètre selon le contexte architectural, urbain et paysager.

La Ville de Questembert a travaillé avec l'Architecte des Bâtiments de France sur la modification des périmètres afin de limiter l'obligation de consultation de l'ABF aux seuls secteurs proches et en co-visibilité des monuments historiques.

Les plans annexés présentent ces périmètres nouvellement délimités autour des monuments historiques cités précédemment.

Ces nouveaux périmètres seront mis à l'enquête publique avant d'être approuvés par arrêté préfectoral et joints en annexe du PLUi.

*Suite avis favorable du Bureau Communautaire du 7 février 2019,*

*le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur la modification des périmètres délimités, tels que présentés dans le document joint, autour des monuments historiques que sont les Halles, la Chapelle St Michel et la Croix du cimetière, la Croix des Buttes, le Puits du Presbytère, le Château d'Erech, le moulin de Lancay, la Croix du Congo, la Croix de la Chapelle St Vincent et la Fontaine de Bréhardec.*

## **2019 02 n°25 - Questions et informations diverses**

### **I- Information - Marchés publics /achats/contrats/budget - Délégations du Président**

*Information au Conseil Communautaire du 18 Février 2019, pouvoir de délégation au Président à la délibération n°2014 04 bis n°04 du 17 avril 2014.*

Information sur la liste des marchés publics conclus en 2018 (au titre de la communication des données publiques) pour les marchés notifiés (signés) - liste fournie en annexe.

## **II - Rapport de séance du Bureau Communautaire du 07 Février 2019**

### **2019 02 B n°01 - Bâtiments communautaires - Marché de vérification et de maintenance des installations et des équipements des bâtiments communautaires de Questembert Communauté - Annulation de la procédure déclarée sans suite**

#### Détail de la consultation :

La consultation a été réalisée par annonce publiée au Ouest France du 07/12/2018 .

Mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation Mégalis Bretagne, le profil acheteur : le 06/12/2018.

La présente consultation, passée en procédure adaptée, a pour objet la vérification et la maintenance des installations et des équipements des bâtiments communautaires de Questembert Communauté.

Le marché est alloté en 18 lots :

- lot 01 : Vérification et entretien des extincteurs
- lot 02 : Vérification et entretien de l'éclairage de sécurité
- lot 03 : Vérification et entretien des alarmes incendies
- lot 4 : Vérification et entretien des alarmes anti-intrusion
- lot 5 : Vérification et entretien des exutoires de fumée
- lot 6 : Formation du personnel
- lot 7 : Plan d'évacuation et d'intervention et point de regroupement extérieur
- lot 8 : Vérification de la qualité de l'air dans les ERP
- lot 9 : Analyse de légionelloses

- lot 10 : Vérification des installations gaz et du rendement des chaudières
- lot 11 : Vérification des installations électriques + BAED et équipements divers
- Lot 12 : Contrôle et entretien des appareils de cuisson
- Lot 13 : Contrôle et entretien des installations frigorifiques
- Lot 14 : Contrôle et entretien des hottes d'aspiration
- Lot 15 : Contrôle et entretien des ascenseurs
- Lot 16 : Contrôle et entretien des portes automatiques, sectionnelles et des portails automatiques
- Lot 17 : Nettoyage et vidanges des déshuileurs débourbeurs ou séparateurs d'hydrocarbure : équipements communautaires
- Lot 18 : Contrôle des équipements sportifs et des aires de jeux

Durée du marché: un an

Dépôt des offres était fixé le 07 janvier 2019 à 12h00.

Nombre de demandes de dossiers de consultation (téléchargements) : 68

Nombre d'offres déposées : 16 offres

- Lot 01 Vérification et entretien des extincteurs: au nombre de 4
- Lot 02 Vérification et entretien de l'éclairage de secours : au nombre de 5
- Lot 03 Vérification et entretien des alarmes incendies : au nombre de 5
- Lot 04 Vérification et entretien des alarmes anti-intrusion : au nombre de 2
- Lot 05 Vérification et entretien des exutoires de fumée : au nombre de 2
- Lot 06 : Formation du personnel : au nombre de 0
- Lot 07 : Plan d'évacuation et d'intervention : au nombre de 3
- Lot 08 : Vérification de la qualité de l'air : au nombre de 0
- Lot 09 : Analyse de légionnelles : au nombre de 2
- Lot 10 : Vérification des installations gaz : au nombre de 1
- Lot 11 : Vérification des installations électriques : au nombre de 2
- Lot 12 : Contrôle et entretien des appareils de cuisson : au nombre de 0
- Lot 13 : Contrôle et entretien des installations frigorifiques : au nombre de 0
- Lot 14 : Contrôle et entretien des hottes d'aspiration : au nombre de 0
- Lot 15 : Contrôle et entretien des ascenseurs : au nombre de 1
- Lot 16 : Contrôle et entretien des portes automatiques, sectionnelles et des portails automatiques : au nombre de 5
- Lot 17 : Nettoyage et vidanges des déshuileurs débourbeurs ou séparateurs d'hydrocarbure : équipements communautaires : au nombre de 0
- Lot 18 : Contrôle des équipements sportifs et des aires de jeux : au nombre de 3

Au vu des difficultés techniques rencontrées lors de l'analyse des offres, la procédure ne peut aboutir.

*Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide l'arrêt de la procédure de consultation et la déclare sans suite. Il est prévu que le marché soit relancé pour 2020 sous forme de marché pluriannuel.*

### **2019 02 B n°02 – AMENAGEMENT – Soutien de Questembert Communauté à la commune de La Vraie Croix dans le cadre de l'appel à projet Revitalisation Centre bourg.**

Dans le cadre de l'appel à projet de revitalisation des centres bourg, la commune de La Vraie croix va déposer un dossier de candidature pour fin Février 2019. Le projet est de réhabiliter une partie du centre bourg (en face de la mairie).

Le soutien de l'intercommunalité dans ce projet passe à travers plusieurs points :

Au niveau de l'aménagement : le PLUi avec maintien du patrimoine bâti, densification...

Au niveau économie : soutien aux commerces.

Au niveau du logement social : aide auprès des communes et bailleurs sociaux accordée par la communauté.

L'ingénierie apportée par les services communautaires est une autre forme de soutien auprès de la commune.

Le soutien de la CC consiste en la rédaction d'une note et d'un courrier à annexer au dossier de candidature de la commune de La Vraie Croix avant fin Février 2019.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau donnent un avis favorable au soutien à apporter à la commune de La Vraie croix dans le cadre de cet appel à projet Centre bourg.*

### **III- Agenda et informations diverses**

Prochain bureau le 07 Mars 2019 à 17h00

Prochain conseil le **MARDI** 19 MARS 2019 à 20h00

- Rappel des dates du « Grand Débat » organisé par le Conseil de Développement du Pays de Vannes :  
le 12/03 Questembert Salle Asphodèle à 18h30  
et le 28/02 Malansac Salle Le Palis Bleu à 18h30

Dépôt des « cahiers citoyens » pour le 21/02/2019 (12h) au sein de l'EPCI (en référence à la circulaire du 15/02/2019, reçue le 18/02/2019 à la CC).

- Information sur l'intervention de Luc Foucault au Bureau Communautaire du 7 février 2019, concernant l'ARIC (formation / bilan de mandat/ engagement des élus de demain).

Des dates vont être proposées à l'ensemble des élus communaux (par le secrétariat de la Communauté).  
Réunion globale pour tous les élus communaux sur inscription.

Fin de séance : 23h30

Visa et affichage le 22 février 2019

La Présidente,  
Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES

**BEGO Anne**

**BESSE Marie-France**

**BOEFFARD Georges**

**BURBAN Marie-Annick**

**CHAUVIN Bernard**

**COLINEAUX Marie-Odile**

**COMBEAU Stéphane**

**COSTA RIBEIRO  
Marie-Claude**

**GOMES DANILET René**

**DANILO Marie-Christine**

**DANION Monique**

**GAIN Sylvie**

**GALUDEC Jean-Pierre**

**GRIGNON Michel**

**GUEMENE Henri**

**GUIBLIN Pascal**

**HERVIEUX Pascal**

**HEUDE Pascal**

**HOUEIX Raymond**

**HUMEAU Jean-François**

**KERRAND Cyril**

**KERDUDO Marie-Thérèse**

**LE PENHUIZIC Patrice**

**LE PENRU Marcelle**

**LE PENRU Régis**

**LUBERT Serge**

**MAHE Claire**

**MARTIN Marie-Annick**

**MORICE Monique**

**MOULINAS Philippe**

